

Conseil d'école du 16 novembre 2023

Etaient présents

Les enseignants : Mmes BOURSEAU, FLEHO, GREMILLON, RIGUIDEL-BALCON, GUERIN, SARASIN, ROUXEL, ALIX-GUEGUEN, PACEY, BELLEGARDE, LHOTELLIER, DU BOISGUEHENEUC, NEVEU, GARCIA, ROCHE, ALLAIN-DIEULANGARD, HEBERT, EL HIMER

L'équipe municipale : Mme DE LOUVIN directrice générale des services, M. CABARET, élu municipal

Les représentants de parents : Mmes MENOURY, DESENDER, ZIANE, BOULAL, OGE, COSTARD

Etaient excusés

Les enseignants : Mmes CAPLOT, LABARTHE

Les membres du RASED : Mme GAGLIONE-JONARD psychologue scolaire, Mme LORINQUER maîtresse E

Les représentants de parents : Mmes Chupeau, Mouisel, Droneau, Le Du, Mazouad, Vivier, Meknoun, Mauduet, Dioucha, MM. Michel et Lerouge

Mme COUDRON, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de CHATEAUGIRON

1. Installation du nouveau Conseil d'Ecole et vote du procès-verbal du dernier conseil d'école

▪ Remise de documents :

- Fiche comportant la liste des membres du conseil et le calendrier prévisionnel des conseils d'école
- Règlement intérieur de l'école, charte de la laïcité et articles du B.O. régissant le conseil d'école
- Le compte-rendu du Conseil d'Ecole de juin envoyé par mail fin juin est téléchargeable sur le site de l'école.

▪ Règlement intérieur du conseil

La présidence est assurée par la directrice de l'école, Mme EL HIMER.

Le secrétariat sera tenu par Clotilde ROCHE.

Les votes se feront à main levée.

▪ Calendrier prévisionnel des conseils d'école :

2^e trimestre : le mardi 19 mars , 18h30, dans une salle de classe

3^e trimestre : le jeudi 20 juin 2024, 18h, dans une salle de classe

▪ Vote concernant le procès verbal du conseil d'école du 13 juin 2023

→ **13 votes pour – 13 abstentions – 0 vote contre 0**

2. Bilan et modalités de vote des élections de représentants de parents d'élèves

Cette année, nous avons uniquement proposé le vote par correspondance, il s'est bien déroulé, je n'ai eu aucun écho indiquant un problème avec cette modalité de vote unique.

Dix-sept parents se sont portés candidats pour 17 classes dans l'école sur une seule liste (pas de concurrence, tous ont donc été élus titulaires), je les en remercie. Le taux de participation a été moyen : 50% contre 60% l'an dernier (mais une vingtaine d'enveloppes rendues après qui auraient augmenté ce taux).

Nous maintenons ce mode unique de vote par correspondance pour la prochaine année scolaire, tant que le vote numérique sécurisé n'est pas possible.

3. Organisation pédagogique

Bilan de rentrée :

De nouveaux enseignants sont arrivés dans l'école : Mme PACEY, Mme GREMILLON, Mme GUERIN, Mme LABARTHE et Mme CAPLOT.

▪ **Effectifs actuels :**

Répartitions des élèves par niveau et par classe

Enseignants	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme LHOTELLIER Laëtitia	22								22
Mme HEBERT Anne		25							25
Mme BOURSEAU Noëlie	23								23
Mme PACEY Célia		9	15						24
Mme NEVEU Corinne		11	14						25
Mme DU BOISGUEHENEUC Nolwen			24						24
Mme RIGUIDEL BALCON Anne-Julie				23					23
Mme ALLAIN-DIEULANGARD Muriel				23					23
Mme GARCIA Sophie					24				24
Mmes ROUXEL et Mme LABARTHE					25				25
Mmes ALIX-GUEGUEN Aurélia					8	16			24
Mme BELLEGARDE Oriane						17	6		23
Mme FLEHO Nathalie						18	6		24
Mme ROCHE Clotilde							11	13	24
Mme GUERIN Carole							24		24
Mmes GREMILLON et CAPLOT							9	15	24
Mr SARASIN Philippe								25	25
Total	45	45	53	46	57	51	56	53	406

▪ **Effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2024/2025**

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
50 ?	45	45	53	46	57	51	56

Pour septembre 2024, on peut s'attendre à ce que quelques nouvelles familles emménagent sur la commune car un lotissement est en cours. Cela fera donc certainement augmenter un peu les effectifs prévisionnels. Il est cependant probable que cette augmentation soit éparse sur différents niveaux et qu'elle ne soit pas suffisante pour nécessiter une autre ouverture de classe. On observe un ralentissement de l'augmentation des effectifs, en espérant que cela permette d'attendre la construction du nouveau bloc élémentaire de quatre classes, dont la livraison est prévue en 2026.

Budgets pédagogiques MAIRIE :

Pour 2023, les budgets accordés par la mairie sont les suivants :

▪ Section fonctionnement :

- Fournitures scolaires, manuels, pharmacie, photocopies : 52,68 x 400 élèves= 21 072 euros
- Sports et culture (englobant l'activité piscine qui représente cette année environ 8500 euros transport + piscine de Cesson pour 7 classes) :
30,30 x 400 élèves = 12 120 euros

Cette année nous avons pu avoir un créneau supplémentaire avec un bassin à la piscine de Cesson, une classe de CE1 se rendra seule à la piscine de Cesson au troisième trimestre (les mardis matins, en parallèle de l'autre créneau que nous avons toute l'année le vendredi après-midi).

Le reste du budget sport et culture permet de dégager 150 euros par classe pour les sorties développement durable, arts et culture (+ un reliquat d'environ 1000 euros pour l'école affecté selon les projets : intervenant en musique ou kayak, spectacle...).

▪ Intervenante sportive municipale et école de musique du SUET :

La mairie propose deux créneaux de 40 minutes tous les jeudis avec l'animatrice sportive de Nouvoitou Mélissa Hamon ainsi que les vendredis sur deux périodes (l'école privée ayant 3 périodes avec interventions le vendredi, car l'école privée a moins de classes élémentaires), ces séances sont donc financées par la commune : chaque classe élémentaire a en moyenne 7 séances de 45 minutes avec intervenante.

Le Syndicat Intercommunal dont fait partie Nouvoitou finance les projets musique avec l'école de musique du SUET : toutes les classes d'élémentaire en bénéficient cette année (les séances se déroulent dans la grande salle du centre de loisirs). Les deux classes de CP bénéficient en outre d'un projet danse de 7 séances en février et mars. La mairie met pour cela à disposition des classes de CP la salle du Tilleul puis la salle des fêtes les vendredis matins concernés.

▪ Education au goût en maternelle : 780 euros

L'éducation au goût est vraiment porteuse d'apprentissages divers (vocabulaire, découverte du monde, éducation à la santé et à l'environnement). Le budget est serré, nous finançons actuellement une partie de l'éducation au goût avec l'OCCE (association propre à l'école).

L'OCCE propose également aux parents d'élèves de faire un don à l'OCCE, pour payer l'assurance OCCE d'une part (proportionnelle au nombre d'élèves, environ 1000 euros cette année) et d'autre part participer au financement des sorties scolaires et autres projets portés par l'OCCE, comme l'Education au goût.

▪ Section investissement :

Investissement pour l'ouverture de classe élémentaire de septembre 2023 : 5000 euros pour du matériel informatique, 6500 euros de mobilier et 1600 euros de matériel pédagogique, ainsi que 150 euros pour un escabeau.

Budgets complémentaires octroyés par la municipalité :

Frais d'étude concernant la chaudière.

Frais pour travaux divers.

Frais pour les travaux de destruction et réinstallation des classes préfabriquées.

L'équipe enseignante tient à remercier l'équipe des services techniques pour sa réactivité au quotidien (problèmes de chauffage, de porte coincée...) et pour la qualité des travaux réalisés.

FINANCEMENT APE :

Cette année, l'association des parents d'élèves fait un don de 14 000 euros à l'école pour les destinations suivantes :

- 250 euros par classe pour des animations/sorties culturelles (soit 4250 euros)
- 50 euros de crédit souple par classe pour l'achat de petit matériel divers (par exemple achats pour des ateliers sciences et cuisine en grande surface) soit 800 euros.
- 8000 euros pour financer le voyage scolaire des CM1-CM2
- Reliquat qui servira au projet en partenariat avec BENKADI et/ou à aider les familles pour le voyage scolaire

Présentation des APC (activités pédagogiques complémentaires) :

APC : **activités pédagogiques complémentaires** en groupes restreints (aide aux élèves en difficulté, aide au travail personnel, activités prévues par le projet d'école). Des ateliers facultatifs sont proposés aux élèves sous réserve de l'autorisation parentale et sous la responsabilité d'un enseignant.

Dans l'école, elles sont proposées soit en séances de 30 minutes durant la pause méridienne, soit en séances d'une heure de 16h30 à 17h30. Les domaines travaillés sont les mathématiques et le langage écrit et oral (vocabulaire/expression orale, lecture et compréhension essentiellement).

Cellule bien être et évaluation d'école :

▪ Programme de lutte contre le HARCèlement à l'Ecole : pHARe

Ce programme vise la préoccupation partagée : les adultes de l'école formée à cette méthode rencontre les enfants (témoins, intimidateurs, enfants cibles) pour des entretiens individuels de 2 ou 3 minutes chacun et amènent les enfants à se préoccuper de l'autre. On prend tous les enfants comme partenaires et on cherche à développer leur empathie. Ce n'est pas de la discipline. C'est une méthode préventive et non blâmante, qui n'amène pas de sanctions. Cependant, quand cette méthode ne permet pas de résoudre la situation, des sanctions peuvent alors être appliquées aux élèves intimidateurs.

D'ici les vacances de Noël, plus de la moitié des enseignants de l'école seront formés à cette méthode.

▪ Questionnaire national institutionnel sur le harcèlement scolaire (du CE2 au CM2) anonyme :

Il donne un portrait général de l'école et des classes, beaucoup de 1 et de 2 (jamais ou peu embêté). Ce questionnaire permet de débattre en classe, de sensibiliser les enfants et donner des précisions de vocabulaire, en distinguant notamment harcèlement et conflit entre élèves.

▪ Evaluation d'école : toutes les écoles sont évaluées dans les 5 ans.

C'est un outil qui va servir à faire les projets d'école suivants en partenariat avec les agents communaux, familles, enfants, personnels de l'école. Il y a d'abord une phase d'auto-évaluation avec des questionnaires anonymes à destination des enfants, des parents et du personnel de l'école. Cela permettra d'avoir une vision globale de l'école et des axes prioritaires émergeront. Dans un second temps, 4 personnels de l'Education Nationale (statuts divers pour avoir des regards différents et croisés) viendront visiter, observer des temps de vie dans l'école et rencontrer des parents (RPE, APE), des personnels (AESH, ATSEM, enseignants, périscolaire), des élèves et des élus du 5 au 9 février. Enfin, un rapport sera établi et restitué au conseil d'école de juin.

Rappel de la thématique du projet d'école actuel : prendre soin de ce et ceux qui nous entourent (vivre ensemble et éducation à l'environnement).

▪ Projet CNR Notre école, faisons-là ensemble :

Réflexion qui s'engage en partenariat avec la mairie, qui sera suivie de la rédaction d'un projet sur l'aménagement de la cour qui permettrait de faire école dehors dans l'enceinte de l'école, d'avoir des espaces ombragés et du matériel spécifique.

Questions de parents sur l'école dehors :

- Les classes sortent-elles quelle que soit la météo ? C'est possible oui à condition que les tenues soient adaptées à la météo : on sort sauf en cas d'alerte vigilance jaune, orange. Adaptation des activités (pas d'activité statique par temps froid par exemple) et de leur durée en fonction de la météo par les enseignants, qui se forment à faire école dehors (documentation spécifique, formations Education nationale, accompagnement par l'association Eaux et Rivières).

- Pourquoi la mairie rase toute la végétation qui permettait de découvrir la nature ? Quels lieux sont accessibles ?

En effet un site « sélectionné » par les enseignantes de maternelle pour l'école dehors a été entièrement débroussaillé, vidé de sa végétation par les services techniques, suite aux demandes des riverains.

Des rencontres sont prévues avec les services techniques, les élus et les enseignants pour voir quels lieux sont utilisés, quand, quel entretien nécessaire par la mairie... L'école dehors est une pratique pédagogique innovante sur Nouvoitou qui nécessite des régulations et des échanges.

4. Règlement intérieur des écoles

Le règlement est fourni à toutes les familles après le premier Conseil d'école, ou lors de l'inscription en cours d'année. Les parents sont invités à accepter ce règlement en signant dans le cahier de liaison de l'ainé.

Trois modifications sont apportées :

Page 1 : « En élémentaire, l'accueil se fait dans la cour ou dans la classe. »

Page 2 : « C'est pourquoi aucune ~~sanction~~ châtiment corporel ne peut être infligée. » et « ~~Le maître~~ L'enseignant(e) »

Le règlement intérieur de l'école est voté : 2 abstentions, 23 votes pour.

5. Locaux scolaires :

Quatre exercices de sécurité (intrusion, confinement, évacuation dans le cadre du Projet Particulier de Mise en Sûreté et incendie) sont réalisés au sein de l'école chaque année scolaire. Nous avons déjà réalisé un exercice incendie en septembre. Prochainement sera réalisé un exercice attentat-intrusion.

Sortie de l'école à 16h30 : Les parents d'élèves de CP sont amenés à avancer jusqu'aux blocs sur le plateau sportif pour récupérer leur enfant car il y a tellement de va-et-vient au portail que c'était insécurisant pour des élèves sortant tout juste de maternelle (les enseignantes voient mieux les parents sur le plateau sportif que devant l'école).

Modification de l'entretien des classes élémentaires : Les agents d'entretien passent 2 fois par semaine dans les classes (une fois pour nettoyer les tables et serpillier le sol, une fois seulement pour un nettoyage rapide du sol). Un reliquat d'heure peut être utilisé en cas de salle extrêmement sale.

L'équipe enseignante alerte sur le fait que cela ne fonctionne pas et que les classes sont trop sales, notamment les tables (traces de colle, crayon, virus et bactéries).

La mairie précise que malheureusement au niveau budgétaire, il n'a pas été possible d'augmenter le nombre d'heures suite aux deux ouvertures de classes élémentaires. Il a fallu réorganiser les emplois du temps des agents. La mairie prend note de ce mode d'entretien dégradé et verra s'il est possible de modifier les tâches des agents, sachant toutefois qu'il n'est pas possible d'augmenter leur volume horaire.

6. Articulation des temps scolaires et périscolaires

▪ Projet Educatif Territorial :

Le PEDT est un outil de collaboration locale dont l'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il relève de l'initiative de la commune, représente l'ambition éducative d'une commune pour 5 ans et est construit en association avec tous les acteurs de la commune (associations, écoles, ALSH, relais petite enfance, espace jeunes, parents).

Il comprend trois axes eux-mêmes déclinés en ambitions et en actions sur les quatre prochaines années :

S'engager pour le « Bien vivre ensemble »

Améliorer l'inclusion de tous les publics et la bienveillance

Accueillir et développer le lien

Ce PEDT sera prochainement consultable sur le site internet de la mairie en intégralité.

- Nouvelle demande de dérogation pour la semaine à 4 jours :

La commune de Nouvoitou, à l'image de tant d'autres, est entrée depuis trois ans dans le mode dérogatoire de l'organisation du temps scolaire, à savoir quatre jours de 6h de classe au lieu de la semaine à 5 jours (4 jours + mercredi matin).

Depuis trois ans, aucune remarque négative de parent n'a été formulée auprès de la directrice de l'école sur ce mode dérogatoire. Les nouveaux habitants arrivant de Rennes étant plutôt satisfaits de cette organisation. La mairie est également pour le maintien de la dérogation.

Le fonctionnement sur 5 jours peut être intéressant dans la mesure où les journées de l'enfant sont réellement allégées. Hors la quasi-totalité des enfants restaient en TAP (temps d'activités périscolaires), ce qui généraient des difficultés logistiques (occupation des salles de classe), de personnel (avoir chaque jour suffisamment d'animateurs) et de fatigabilité des enfants.

Le vote du conseil d'école au sujet du maintien de la semaine dérogatoire à 4 jours est le suivant :
2 abstentions, 0 contre, 22 pour.

Le consensus du conseil d'école valide donc son maintien.

7. Autres questions

- Point présence du policier municipal devant l'école : est-il toujours présent et si oui, quand ?

La présence du policier municipal est en pointillé car il est en formation jusqu'en janvier. Ensuite, il sera présent sur la commune à mi-temps. Néanmoins, pendant sa formation, une veille numérique est assurée et il reste donc ainsi en contact avec l'école.

L'objectif principal est la prévention, la sécurisation des abords de l'école. Il a également un rôle de conseiller (aide pour les PPMS par exemple) et fait le lien avec la gendarmerie. C'est vraiment un référent de proximité.

- Entrée des classes maternelles de Mmes HEBERT et PACEY :

Avec le temps qui se dégrade et se refroidit, avez-vous réfléchi à une alternative à la dépose des deux classes de maternelle par l'extérieur pour éviter que les enfants ne soient dans le froid trop longtemps (notamment ceux déjà dans la classe, découverts qui risquent d'attraper froid avec la porte ouverte le temps de la dépose). L'hiver approchant, les parents seront dirigés vers les escaliers pour la classe de Mme Hébert et l'entrée principale pour la classe de Mme PACEY.

- Chauffage dans la salle de sieste : La salle est-elle suffisamment chauffée ?

La chaudière est efficace mais ne fonctionne pas tous les jours, elle se met régulièrement en défaut et est remise en marche par le chauffagiste. Le problème est en cours de réflexion pour une solution à long terme (chaudière à bois) et à court terme (chaudière à gaz d'ici janvier 2024). Les services techniques viennent très régulièrement et ont installé des radiateurs électriques d'appoint.

- Question sur l'aménagement des classes dans les préfabriqués : l'espace est-il suffisant entre les enfants et le TNI ou le tableau, ces classes seront-elles suffisamment chauffées en hiver et isolées en été ?

L'aménagement est pensé au mieux pour utiliser tout l'espace entre le tableau et le mur opposé mais nous devons faire avec la configuration du préfabriqué, il n'y avait pas d'autre choix. Les classes préfabriquées sont bien chauffées. Ce sera plus compliqué en cas de canicule, il n'est pas possible de se protéger des fortes chaleurs (seulement aération quand il fait frais, volets, brumisateurs). Problème d'humidité actuellement, les services techniques ont déjà réparé des fuites, à voir par la suite. La non-présence d'un accès à l'eau pose problème.

La construction du nouveau bloc élémentaire accusera un retard et ne sera livrée qu'en 2026 (pour étaler le coût sur trois ans). Nous développerons ce sujet lors du deuxième conseil d'école.

La secrétaire, Mme Roche

La Présidente, Mme EL HIMER